



DÉPENSES REMBOURSÉES AUX DÉLÉGUÉES DES AGRICULTRICES DU QUÉBEC

POUR LE CONGRÈS GÉNÉRAL DE L'UPA

Per diem	100 \$ par jour pour les déléguées 50 \$ par demi-journée si arrivée après 11 heures 50 \$ par demi-journée si départ avant 14 heures 120 \$ par jour pour la présidente
Frais de déplacement	Pas de remboursement de kilométrage, sauf exception : <ul style="list-style-type: none"> ➤ à celles qui ne peuvent covoiturer avec leur région = remboursement 50 % du taux en vigueur ➤ à celles dont le point de rencontre est éloigné de la résidence = remboursement selon la politique en vigueur <p>Les frais de kilométrage de la présidente sont remboursés à 100 % selon le taux en vigueur.</p>
Frais stationnement	Remboursable avec reçu obligatoire et limité à un tarif journalier.
Autre moyen de transport	Pas de remboursement de frais d'autre transport, sauf exception et sous approbation au préalable. Reçu obligatoire.
Allocation de distance	Aucun remboursement d'allocation de distance.
Frais de repas	Déjeuner : 10 \$ Dîner : 20 \$ Souper : 35 \$
Frais de gardiennage par famille	Maximum 20 \$ pour une demi-journée pour enfants de 13 ans et moins. Maximum 40 \$ pour une journée pédagogique ou enfant d'âge préscolaire.